

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N° 24-2023

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA GALERIE THEROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022,

DÉCIDE de signer une convention avec M. Dominique QUERTIER, domicilié 26, rue de la Grande Mare – 76110 HOUQUETOT, pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser une exposition :

- Du 12 au 20 août 2023

L'occupation de la galerie Théroulde se fera pour un montant de 300 € conformément aux tarifs en vigueur au moment de la réservation.

Fait à Pont-Audemer le 20 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation

Le 3ème Adjoint



Publié le 25/01/2023



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230120-24-AU
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

Julien TIMON

En charge de la culture, du patrimoine, du
tourisme et de l'animation